

**PORTANT TARIFICATION
D' ACTIONS CULTURE, LOISIRS ET SPORT ORGANISEES PAR LE CLASS-DVU**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 6 janvier 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport,

ARRETE

La tarification d'actions culture, loisirs et sport organisées durant l'année civile 2017 par le CLASS, service de la Direction de la Vie Universitaire, comme suit :

Pour rappel, les bénéficiaires de l'action culture, loisirs et sport UCA sont :

- les agents de l'Université Clermont Auvergne en activité, fonctionnaires titulaires et stagiaires, contractuels à durée indéterminée (CDI), contractuels à durée déterminée ayant à leur actif une période de contrat cumulés de 6 mois et une quotité de travail supérieure ou égale à 50%,
- leurs enfants à charge de moins de 18 ans,
- leurs conjoints.

Visites, Sorties

1. Visite guidée de l'ASM expérience au stade Marcel-Michelin de Clermont-Ferrand

Tarif bénéficiaire adulte : 7,00 € par personne

Tarif bénéficiaire jeunes (de 7 à 14 ans) : 5,00 € par personne

Tarif extérieur : 14,00 € par personne

2. Visite guidée de l'Aventure Michelin à Clermont-Ferrand

Tarif bénéficiaire adulte (plus de 17 ans) : 4,00 € par personne

Tarif bénéficiaire jeune (de 7 à 17 ans) : 3,00 € par personne

Tarif extérieur : 9,00 € par personne

3. Visite guidée de l'exposition *La maison des animaux* au musée Henri Lecoq de Clermont-Ferrand suivi d'une animation ludique

Tarif bénéficiaire enfant (de 5 à 12 ans) : 3,00 € par personne

4. **Sortie *Le train gourmand* à l'occasion de la 13^e fête des cornets à Murat le 17/09/2017**

Tarif bénéficiaire adulte : 20,00 € par personne

Tarif bénéficiaire enfant (de 4 à 12 ans) : 10,00 € par personne

Tarif extérieur : 38,50 € par personne

Atelier

1. **Atelier chant hebdomadaire durant le temps de pause méridien**

Tarif bénéficiaire agent : 10,00 € par personne par trimestre

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 mai 2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 30/05/17
- Publié le 30/05/17

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.